

Procès-verbal du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 02 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Monique FOURNIER, maire.

Date de la convocation :	27/03/2026
Membres en exercice :	27
Présents :	24
Qui ont pris part à la délibération :	27

Etaient présents : Hervé BARTOLOZZI, Nicolas BONHOMME, Jean-Louis CABRIT, Marlène CAZOR, Laurent COT, Séverine DELTORT, Antonin FABRE, Monique FOURNIER, Sylvie GARIEL, Julien GOMBERT, Geneviève GONZALEZ, Benjamin JOFFRE, Pierre JOFFRE, Catherine LAFON, Frédéric LATIEULE, Elise LORTHIOIR, Julien MARTINEZ, Benjamin PALOUS, Emilie POMMIE, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Audrey ROUTHÉ, Aurélie SOUFLI, Marlène URSULE

Absents et excusés : Joëlle ROMEO (pouvoir à Sylvie GARIEL), Guillaume CHAMBERT (pouvoir à Monique FOURNIER), Audrey COLLINET (pouvoir à Aurélie SOUFLI)

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie SOUFLI a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

En ouverture de la séance, Madame Le Maire doit solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour :

Retrait à l'ordre du jour du point : MARCHE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES : constitution d'un groupement de commandes et désignation des représentants au sein de la commission d'appel d'offres

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Madame le Maire indique qu'en sa qualité de maire, elle a pris en application des délégations de pouvoirs conférées par le Conseil Municipal par délibération en date du 22 mars 2026, des décisions dont l'objet est :

DC 2026-016	Réparation du tracteur de marque Massey Ferguson : 8 637.49 € TTC
DC 2026-017	Convention de mise à disposition au musée Fenaille de deux statues : Vierge à l'Enfant (église de Saint Clément) et Saint Antoine (église de Balsac)

ORDRE DU JOUR :

- 1 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU DE MONTBAZENS-RIGNAC (SMAEP)
- 2- DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA)
- 3- DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)
- 4- DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU AVEYRON AMONT (EPAGE AVEYRON AMONT)
- 5- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- 6- DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
- 7- DESIGNATION D'UN ELU POUR LE SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES AVEYRONNAISES (S.M.I.C.A.)
- 8- DESIGNATION D'UN DELEGUE SECURITE
- 9- DESIGNATION D'UN ELU EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE
- 10- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- 11- DETERMINATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES
- 12- DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR DELIVRER UN DOCUMENT D'URBANISME AU MAIRE
- 13- DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT TEMPETE POUR ENEDIS
- 14- TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE LA RUE DES MARRONNIERS

1 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU DE MONTBAZENS-RIGNAC (SMAEP)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) de Montbazens-Rignac.

Après un vote du Conseil Municipal, est élu délégué à l'unanimité, auprès du SMAEP :

- **Monsieur Benjamin JOFFRE, chargé d'opérations, domicilié 128 rue du Camp Redon, 12510 DRUELLE BALSAC**

2- DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après un vote du Conseil Municipal est élu délégué à l'unanimité, auprès du SIEDA :

- **Monsieur Jean-Louis CABRIT, chargé de développement, domicilié 26 impasse du Couderc, 12510 DRUELLE BALSAC**

3 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner **2 titulaires et 2 suppléants** auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Relais d'Assistants Maternelles associant les communes de Druelle, Le Monastère, Sainte-Radegonde et Sébazac-Concourès.

Après un vote du Conseil Municipal sont élus délégués à l'unanimité, auprès du SIVU :

- **Délégués titulaires :**
 - Madame Marlène CAZOR,
 - Madame, Audrey ROUTHÉ,
- **Délégués suppléants :**
 - Madame Elise LORTHIOIR,
 - Madame Catherine LAFON,

4 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU AVEYRON AMONT (EPAGE AVEYRON AMONT)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès de l'Etablissement public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Aveyron Amont (EPAGE Aveyron Amont).

Après un vote du Conseil Municipal, est élu délégué à l'unanimité, auprès du SMAEP :

- **Monsieur Guillaume CHAMBERT, cadre de la Fonction Publique, 82 impasse des Capucins, 12510 DRUELLE BALSAC**

5 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,
Vu l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,
Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, et plus particulièrement de son article L. 1414-1 et suivants, ainsi que du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) est requise pour examiner les offres dans le cadre des procédures formalisées. Dans le cadre des marchés passés en procédure adaptée, seul le conseil municipal est compétant pour leur attribution. Le conseil municipal élit une commission d'appel d'offres dont il fixe la composition et l'appellation qui ne formule que des avis.

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Monique FOURNIER, Maire, est présidente de la commission d'appel d'offres.

Considérant qu'outre la maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal.

Le conseil municipal a élu les membres de la commission d'appels d'offres à l'unanimité comme suit :

Membres titulaires :

- Monsieur Guillaume CHAMBERT,
- Monsieur Nicolas BONHOMME,
- Monsieur Frédéric LATIEULE,

Membres suppléants :

- Monsieur Hervé BARTOLOZZI,
- Monsieur Laurent COT,
- Monsieur Julien MARTINEZ,

6 - DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Madame Le Maire expose vu les articles L.123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action Sociale et des familles,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale, que l'article L.123-6 susvisé prévoit au maximum huit membres élus au sein du conseil municipal et au maximum huit membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal ;

Décide que le nombre de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à HUIT ;

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de quatre membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale ;

Après un vote du Conseil Municipal, sont élus membres à l'unanimité, auprès du CCAS :

Membres élus :

- Madame Elodie RIVIERE
- Madame Séverine DELTORT
- Madame Emilie POMMIE
- Madame Geneviève GONZALEZ
- Madame Marlène URSULE
- Madame Joëlle ROMEO
- Madame Sylvie GARIEL
- Madame Elise LORTHIOIR

Membres extérieurs désignés :

- Madame, Régine ANDRIEU (Représentante proposée par L'U.D.A.F.)
- Madame Claudine MURAT (Représentante de La Sérado)
- Madame Marie-Claude FOURNIER
- Madame Anne-Marie GARRIGUES
- Madame Sandrine GRES
- Madame Sandrine LAYROL
- Madame Nicole SINGLARD
- Madame Sylvie SAHUT

7 - DESIGNATION D'UN ELU POUR LE SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES AVEYRONNAISES (S.M.I.C.A.)

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises (S.M.I.C.A.). Le SMICA est le prestataire pour la maintenance du matériel et logiciels informatique de la mairie.

Après un vote du Conseil Municipal, est élu délégué à l'unanimité, auprès du SMICA :

- **Monsieur Antonin FABRE, directeur d'agence de location, domicilié 7 rue des Alizés, 12510 DRUELLE BALSAC, comme délégué du S.M.I.C.A.**

8 - DESIGNATION D'UN DELEGUE SECURITE

Madame Le Maire expose que suite au renouvellement des conseillers municipaux, il convient de désigner un élu référent sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité :

- **Monsieur Nicolas BONHOMME, domicilié 10 route de l'Ady, 12510 DRUELLE BALSAC, conseiller municipal, comme référent.**

9 - DESIGNATION D'UN ELU EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Madame Le Maire expose que suite au renouvellement des conseillers municipaux, il convient de désigner un élu référent « défense ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité :

- **Monsieur Laurent COT, domicilié 299 rue du Camp Redon, Balsac, 12510 DRUELLE BALSAC, conseiller municipal comme référent.**

Madame Audrey COLLINET s'installe et prendra part aux prochaines délibérations

10 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L. 2121-7-2 et L. 2122-8, Conformément à l'article 1650-1, du Code des Impôts, sont proposés pour le renouvellement de la Commission Communale des impôts directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

16 membres

- Jean-Louis CABRIT, Balsac
- Julien MARTINEZ, Druelle
- Julien GOMBERT, Balsac
- Benjamin JOFFRE, Balsac
- Pierre JOFFRE, Druelle
- Benjamin PALOUS, Druelle
- Vincent GABRIAC, Balsac (prop. bois)
- Jérôme FOULQUIE, Onet le Château (hors cne)

- Marlène URSULE, Druelle
- Elodie RIVIERE, Druelle
- Geneviève GONZALEZ, Druelle
- Guillaume SOULIE, Druelle
- Jean-Pierre MALATERRE, Druelle
- Thierry CANAC, Druelle
- Bruno ROUS, Balsac (prop. bois)
- Vincent GOMBERT, Olemps (hors cne),

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

16 membres

- Michel ALBESPY, Druelle
- Gérard DELMAS, Druelle
- Nicolas ALBOUY, Druelle
- Serge FRAYSSINET, Druelle
- Philippe TABARDEL, Druelle
- Patrick GAYRARD, Druelle
- Eric MAZARS, Druelle (prop. bois)
- Philippe COUDERC, Clairvaux (hors cne)

- Jean-Paul REMISE, Balsac
- Jeanne BRAST, Druelle
- Alexis CADARS, Druelle
- Jean-Louis DALI, Druelle
- Gildas DOUCET, Druelle
- Isabelle BASTIDE, Druelle
- Jean-Claude DELAGNES, Balsac (prop. bois)
- Claude REDOULES, Clairvaux (hors cne)

11 - DETERMINATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire indique au conseil municipal que l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction exclusivement de conseillers municipaux.

Il propose de créer les commissions ci-après :

COMMISSION COORDINATION GENERALE, FINANCES, BUDGET :

Référent : Guillaume CHAMBERT

Membres : Marlène URSULE, Frédéric LATIEULE, Elodie RIVIERE, Jean-Louis CABRIT, Aurélie SOUFLI, Jean-Paul REMISE, Audrey ROUTHÉ

COMMISSION ECOLE ET VIE SCOLAIRE :

Référent : Marlène URSULE

Membres : Nicolas BONHOMME, Antonin FABRE, Sylvie GARIEL, Julien MARTINEZ, Elise LORTHIOIR, Emilie POMMIE, Marlène CAZOR

COMMISSION AMENAGEMENT, URBANISME, ENVIRONNEMENT :

Référent : Frédéric LATIEULE

Membres : Hervé BARTOLOZZI, Nicolas BONHOMME, Jean-Louis CABRIT, Audrey COLLINET, Laurent COT, Julien GOMBERT, Benjamin JOFFRE, Pierre JOFFRE, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Marlène URSULE

COMMISSION SOLIDARITE, ACTION SOCIALE :

Référent : Elodie RIVIERE

Membres : Sylvie GARIEL, Elise LORTHIOIR, Joëlle ROMEO, Geneviève GONZALEZ, Séverine DELTORT, Emilie POMMIE, Marlène CAZOR

COMMISSION VOIRIE, TRAVAUX ET SERVICES MUNICIPAUX :

Référent : Jean Louis CABRIT

Membres : Hervé BARTOLOZZI, Nicolas BONHOMME, Audrey COLLINET, Laurent COT, Julien GOMBERT, Benjamin JOFFRE, Pierre JOFFRE, Elodie RIVIERE, Jean-Paul REMISE, Marlène URSULE, Frédéric LATIEULE

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, MANIFESTATIONS, CULTURE :

Référent : Aurélie SOUFLI

Membres : Laurent COT, Catherine LAFON, Audrey COLLINET, Geneviève GONZALEZ, Pierre JOFFRE, Julien MARTINEZ, Sylvie GARIEL, Séverine DELTORT

COMMISSION RELATION AVEC RODEZ AGGLOMERATION :

Référent : Jean Paul REMISE,

Membre : Elodie RIVIERE

COMMISSION PETITE ENFANCE, JEUNESSE :

Référent : Audrey ROUTHÉ

Membres : Nicolas BONHOMME, Antonin FABRE, Sylvie GARIEL, Julien MARTINEZ, Elise LORTHIOIR, Emilie POMMIE, Marlène CAZOR

12 - DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR DELIVRER UN DOCUMENT D'URBANISME AU MAIRE

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un membre pour délivrer un document d'urbanisme au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.421-2-5 du Code de l'Urbanisme qui stipule : « Si le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, est intéressé à la délivrance du permis de construire, soit en son nom personnel,

soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour délivrer le permis de construire »

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité, Monsieur Guillaume CHAMBERT pour délivrer un document d'urbanisme à Madame le Maire

13 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT TEMPETE POUR ENEDIS

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès d'ENEDIS.

Après un vote du Conseil Municipal, est élu délégué à l'unanimité, auprès d'ENEDIS:

- Monsieur Julien GOMBERT, chargé de conception, domicilié 136 place Etienne Bonnefous, 12510 DRUELLE BALSAC.

14 – TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE LA RUE DES MARRONNIERS

Madame Le Maire rappelle que la rue des Marronniers du village de Balsac présente une zone de rétrécissement dont la largeur est inférieure à 2,50 mètres. En 2024, la commune de Druelle Balsac a décidé d'élargir cette rue afin de lui donner des caractéristiques géométriques suffisantes pour le passage des véhicules incendie et de secours.

Une bande de terrain d'une longueur de 40 mètres linéaires et d'une largeur comprise entre 0 et 1,20 mètres a été négociée sur les parcelles cadastrées section G n° 19 et G n° 293 avec les riverains.

En effet, en contrepartie de la cession de cette bande de terrain à l'euro symbolique au profit de la commune de Druelle Balsac, celle-ci s'engage à réaliser les travaux de reconstruction du mur de soutènement en pierre sèche longeant lesdites parcelles.

En mai 2025, une première consultation sur devis a été faite auprès de plusieurs entreprises, celle-ci s'était avérée infructueuse et une nouvelle consultation sur devis a été faite en février 2026.

La commission communale s'est réunie le 20 février afin d'analyser les offres reçues.

Suite à la nouvelle consultation, la SARL TREBOSC MACONNERIE, 91 place des Tilleuls, 12160 BARAQUEVILLE, a établi un devis pour un montant de 30 690 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable pour la réalisation des travaux comme mentionné ci-dessus,
- accepte la proposition de la SARL TREBOSC MACONNERIE pour un montant de 30 690 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Signé, Aurélie SOUFLI
Acte dématérialisé



La Maire,
Signé, Monique FOURNIER
Acte dématérialisé

